

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

Dossier complet le

N° d'enregistrement

1. Intitulé du projet

Construction d'une plateforme logistique sur la commune de Heudebouville (27)

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
Rubrique 39 : Travaux, constructions et opérations d'aménagement y compris ceux donnant lieu à un permis d'aménager, un permis de construire, ou à une procédure de zone d'aménagement concerté.	Les travaux projetés consistent en la construction d'une plateforme logistique constituée de 6 cellules de stockage, de bureaux et de locaux techniques d'une surface de plancher de 22 225 m ² sur un terrain d'assiette de 97 110 m ²

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Construction d'une plateforme logistique d'une surface de plancher de 22 225 m² répartis comme suit :

- 4 cellules de stockage de 2 975 m² et de 10,34 m de hauteur, 1 cellule de 5 950 m² et 1 cellule de 2 975 m², toutes deux de 14,34 m de hauteur,
- 1 îlot de bureaux pour une surface de 600 m² environ
- locaux techniques (salle de charge, atelier de maintenance, déchetterie et local sprinklage) d'une surface de plancher de 600 m² et d'une hauteur de 8,37 m de hauteur
- 1 poste de garde d'une surface de plancher de 84 m²

Création de parking et voiries internes sur une surface de 19 500 m².

Mise en place d'espaces verts et création d'un bassin de rétention des eaux pluviales et de sinistre.

4.2 Objectifs du projet

Création d'une plateforme logistique à rayonnement régional, soumise à enregistrement au titre de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement. Ce projet a pour objectif le développement de la société FM France dans la région Normandie et la création d'un nombre significatif d'emploi.

L'implantation de la plateforme sur ce site découle de :

- la proximité des infrastructures routières (A13, A154, RD6015),
- le positionnement géographique stratégique aux activités de la plateforme

L'engagement environnemental de FM France se traduit par une démarche de certification NF HQE (tm) Bâtiments Tertiaires de tous ses nouveaux sites ; le projet de Heudebouville suivra cette même volonté du groupe.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux de construction s'étaleront sur une période de 12 à 18 mois.

Après réalisation du terrassement et de l'amélioration du sol, les bâtiments seront édifiés (fondations superficielles, structure béton, toiture et façades en panneaux acier incluant un isolant). Les réseaux (eau, électricité, ...) seront mis en place. Enfin, les équipements intérieurs, voiries et parkings parachèveront l'ensemble.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les bâtiments abriteront l'ensemble des prestations constituant une offre de logistique globale comprenant les activités de transport, conditionnement et entreposage. Ces trois activités se déclinent en un certain nombre de fonctions :

- l'entreposage et le stockage,
- le passage à quai,
- les activités de picking (constitution de palettes hétérogènes), pooling (regroupement des livraisons vers plusieurs clients avec un seul camion), conditionnement à façon et plateforme d'éclatement,
- la manutention.

La plateforme sera dévolue à plusieurs clients pour l'entreposage de produits divers finis ou semi-finis destinés à la grande distribution. Il s'agit de produits de grande distribution retrouvés dans les linéaires des grandes surfaces, ainsi que des produits à usage professionnel.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fera l'objet d'une demande de permis de construire.

Ce projet relève de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement.

La plateforme logistique relève du régime de l'enregistrement pour la rubrique 1510 (stockage de matières combustibles dans un entrepôt couvert) notamment.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Cellule 1, 2, 3 et 4 :	L : 86,8 m / l : 34,7 m / h : 10,34 m
Cellule 5 :	L : 86,8 m / l : 68,8 m / h : 14,34 m
Cellule 6 :	L : 86,8 m / l : 34,7 m / h : 14,34 m
Bureaux :	200 m ² sur 3 niveaux environ
Locaux techniques :	600 m ² environ / h = 8,37 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

FM Logistic Heudebouville
ZAC Ecoparc II
27400 HEUDEBOUVILLE

Coordonnées géographiques¹

Long. 1 ° 13 ' 00.5" E

Lat. 49 ° 11 ' 33.0" N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Parcelles ZA 19p, 20p, 56p, 57, 58, 59p, 67, 360, 363, 430p, 442p, 452p et 484p de la zone AUz du PLU de Heudebouville.
Y sont autorisées les activités économiques : industrielle, artisanale, bureaux, services, hôtellerie ou restauration.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU de Heudebouville modifié approuvé le 18 mai 2015.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Environ 3 000 m ² de terrain compris dans les limites de propriété est inclut dans le périmètre de la znieff de type II 230009110 : LA VALLÉE DE L'EURE D'ACQUIGNY À MENILLES, LA BASSE VALLÉE DE L'ITON. Environ 2 000 m ² de cette zone sera déboisée pour les besoins du projet. Ce déboisement fera l'objet d'une demande d'autorisation de défrichement non soumise à étude d'impact ou examen au cas par cas.
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun périmètre à proximité (aucun périmètre à moins de 10 km).
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Heudebouville est concerné par un PPBE car traversée par l'A13. Cependant, la parcelle concernée par le projet n'est pas recensée dans les zones de niveau sonore supérieur à 55 dB.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La parcelle concernée par le projet n'est pas contenu dans l'inventaire des zones humides de Haute-Normandie.
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Heudebouville est concernée par un PPRI de la Seine prescrit le 10 février 2012. Cependant, la parcelle concernée par le projet n'est pas située dans les zones inondées cartographiées dans le cadre de ce PPRI.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Captage le plus proche à environ 4km.
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site Natura 2000 le plus proche à environ 1 km (site FR2300128 - Vallée de l'Eure)
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Monument historique le plus proche à environ 1,7 km (château du Colombier à Heudebouville).

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site sera raccordé au réseau public pour les besoins de consommation d'eau du site (sanitaires, lavage des sols, maintenance, entretien des espaces verts, ...), le tout étant encadré par une convention de raccordement au réseau communal.
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain concerné par le projet est, à l'exception de la zone boisée mentionnée ci-après, un terrain fortement anthropisé, cultivé, ne présentant donc pas d'intérêt particulier en termes de milieux naturels. De plus, la ZAC dans laquelle s'insère le projet a fait l'objet d'une étude d'impact lors de sa réalisation, au titre de laquelle 6 ha ont été aménagés, dans la ZAC, en tant que mesure compensatoire. De la même façon, cette étude d'impact a conduit à imposer, au sein des parcelles privées de la ZAC, une proportion d'espaces verts de 20% au minimum, que le projet respectera.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le déboisement de la partie du terrain situé en ZNIEFF de type 2 fait l'objet d'une demande d'autorisation de défrichement. Au regard de la faible surface concernée (inférieure à 0,5 ha), la demande d'autorisation de défrichement ne sera soumise ni à étude d'impact ni à la procédure d'examen au cas par cas. De plus, le projet intègre la compensation intégrale de ce défrichement par la plantation en bordure du terrain, d'arbres d'essence noble de type chêne, merisier, érable champêtre, charme, hêtre, sycomore, orme résistant, ... sur une surface totale au moins équivalente à la surface déboisée. Cette mesure compensatoire permettra en outre de créer des zones de transition avec les bois attenants au terrain.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Conversion d'environ 10 ha de terres cultivées et 0,2 ha de bois en bâtiments, voiries et espaces verts. Ces terrains sont cependant intégralement classés en zone "constructible" au PLU et font partie de la ZAC Ecoparc II ayant fait l'objet d'une étude d'impact globale.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La parcelle concernée par le site ne se trouve pas dans le périmètre d'un PPRT. Les zones de dangers calculées pour les installations classées pour la protection de l'environnement située dans la ZAC Ecoparc II ne sortent pas des limites de propriété de ces installations.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Bien qu'un PPRI soit prescrit pour la commune de Heudebouville, le terrain concerné par le projet ne se trouve pas dans les zones inondables cartographiées.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'activité logistique n'est pas à l'origine de rejets dans l'air, dans l'eau ou dans le sol engendrant des risques sanitaires. Le site sera doté de clapets anti-retour dans les réseaux d'eaux ainsi qu'un bassin de rétention qui permet de confiner les eaux de sinistre par actionnement d'une vanne. Après le sinistre, les eaux polluées collectées dans le bassin de rétention seront pompées par un organisme agréé et traitées conformément à la réglementation en vigueur (en tant que déchet dangereux).
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'activité logistique de la plateforme générera des émissions sonores encadrées par l'arrêté préfectoral d'enregistrement. Bien que la commune de Heudebouville soit concernée par un PPBE (A13), le terrain ne se trouve pas dans les zones de bruit > 55 dB.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les activités logistiques ne sont pas une source de nuisances olfactives.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les activités logistiques ne sont pas une source de vibrations.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'établissement sera équipé d'un éclairage extérieur diffusif, en particulier au niveau des parkings, quais et voies de circulation. Cet éclairage sera dispensé par des lampadaires répartis sur tout le site. Les chemins de roulement des camions sont éclairés par des projecteurs directionnels en façade. Les luminaires utilisés sur le parking sont de l'ordre de 10 à 15 lux. La réalisation de l'éclairage est conforme à la norme EN 12464-2 lumière et éclairage des lieux de travail.</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			<p>Le site ne dispose pas de chaudières (maintien hors gel par pompes à chaleur air/air) ou autres équipements susceptibles de générer des rejets polluants dans l'air.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<p>Le projet engendrera des rejets aqueux (eaux usées domestiques, eaux provenant du lavage des sols, eaux pluviales de toiture, eaux pluviales de voiries). Les rejets d'eaux usées et eaux pluviales seront raccordés au réseau communal d'eaux usées et pluviales directement.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<p>Le projet générera des déchets non-dangereux et dangereux (DIS). Le site sera pourvu de compacteurs et de bennes pour le tri sélectif. Le transport et le traitement des déchets seront effectués par des entreprises extérieures agréées fournissant systématiquement des bordereaux de suivi des déchets. La totalité des déchets générés par l'établissement respectera les prescriptions de l'arrêté préfectoral d'enregistrement.</p>
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			<p>Conversion d'environ 10 ha de terrains agricoles et 0,2 ha de bois en bâtiments, voiries et espaces verts.</p> <p>Le projet s'inscrit dans une ZAC approuvée le 22 mars 2007 par délibération du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure, sur une parcelle classée constructible dans le PLU de Heudebouville en vigueur. La création de la ZAC a fait l'objet d'une étude d'impact globale.</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Un projet de la société NORMANDIE LAVAGE ALIMENTAIRE, qui sera implanté dans la ZAC ECOPARC II (à environ 400m du projet faisant l'objet de la présente demande) a fait l'objet d'une enquête publique du 23 mai au 21 juin 2016. Ce projet est soumis à autorisation au titre de la rubrique 2795.1 de la nomenclature des installations classées pour l'environnement et à déclaration au titre de la rubrique 1435.3. L'activité du site sera le lavage de citernes ayant transporté des produits alimentaires (lavage extérieur + lavage intérieur). L'activité de la société NORMANDIE LAVAGE ALIMENTAIRE ne présentera pas de risque sanitaire significatif pour les populations riveraines et ne sera pas à l'origine d'accident majeur. Le projet de la société NORMANDIE LAVAGE ALIMENTAIRE n'aura donc pas d'effets susceptibles d'être cumulés avec le projet de plateforme logistique.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet relève de la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement. Il est soumis au régime de l'enregistrement, qui ne nécessite pas d'étude d'impact. Il est également soumis à autorisation de défrichement pour le déboisement de la zone inclus dans la ZNIEFF boisée de type II, qui ne nécessite pas non plus d'étude d'impact. Au vu des faibles incidences potentielles identifiées au point 6.1, à l'étude d'impact globale et aux mesures compensatoires déjà mise en place au niveau de la ZAC ainsi qu'aux procédures d'enregistrement ICPE et d'autorisation de défrichement menées en parallèle, nous n'estimons pas nécessaire de mener une étude d'impact complémentaire. En effet, l'autorisation de défrichement et la compensation qui y est liée ainsi que le statut Enregistrement au titre de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement impliquent le respect d'un certain nombre de prescriptions spécifiques au projet en particulier et aux plateformes logistiques en général, permettant ainsi de garantir un impact raisonné et minimal sur l'environnement.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet	

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

PHALSBURG

le,

29 août 2016

Signature

